



CODE BLEU POUR LES SERVICES DE GARDE

CCAAC Ottawa 16 Feb 06

Les élections fédérales sont terminées. Il s'ensuit que les services de garde à l'enfance sont plus en péril que jamais. Après 30 ans d'efforts soutenus, le dernier programme social canadien est sur le billot, et des coupures d'environ 4 millions de dollars se profilent. Les familles, les communautés, les intervenants et les défenseurs ne se contenteront pas d'observer sans réagir.

Joignez-vous au CODE BLEU POUR LES SERVICES DE GARDE et faites-vous entendre.

Qu'est-ce que le CODE BLEU POUR LES SERVICES DE GARDE?

Le CODE BLEU POUR LES SERVICES DE GARDE est une campagne canadienne visant à protéger les progrès accomplis en matière de services de garde à l'enfance. Le CODE BLEU regroupe des organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de services de garde à l'enfance, des syndicats, des groupes de femmes, des organismes de justice sociale, et des Canadiens de tous les horizons. Le CODE BLEU s'exprimera au nom des 64 % de Canadiens qui ont voté pour un système de services de garde répondant aux besoins des enfants, des familles et des communautés.

Le CODE BLEU POUR LES SERVICES DE GARDE travaillera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les parlementaires de toutes les régions, les gouvernements locaux, les coalitions partenaires, les familles et la communauté des services de garde pour sauver le tout nouveau système.

Quels sont les objectifs du CODE BLEU POUR LES SERVICES DE GARDE?

(1) Sauver les ententes fédéral/provincial sur les services de garde.

L'an dernier, le gouvernement fédéral a négocié des ententes sur les services éducatifs et de garde avec les dix provinces.

Ces ententes prévoyaient que le gouvernement fédéral acceptait de transférer presque 5 milliards de dollars sur cinq ans (2004-2005 à 2009-2010) aux provinces et aux territoires.

Les provinces ont accepté d'utiliser ces fonds pour commencer à bâtir des systèmes de garderies.

Le nouveau gouvernement fédéral prévoit annuler ces ententes au début 2007.

Les 3,6 millions de dollars réservés aux services de garde seront perdus.

La priorité immédiate du CODE BLEU est de sauver ces ententes!

(2) Bâtir à partir de ce qui existe

Les ententes fédéral/provincial ont constitué une base pour le système de garderies.

Nous avons encore besoin de légiférer et d'obtenir des fonds fédéraux pour assurer un accès universel, élaborer des plans d'action provinciaux et nous engager à mettre en place des services éducatifs et de garde communautaires sans but lucratif.

Le CODE BLEU fera pression sur tous les niveaux de gouvernement pour bâtir le système dont les enfants et les familles canadiennes ont besoin et qu'ils méritent!

(3) Soutenir les familles : services de garde ET soutien au revenu

Le gouvernement fédéral prévoit remplacer les ententes fédéral/provincial sur les services de garde par une allocation familiale imposable de 1 200 \$ par an et par enfant de moins de six ans.

Le gouvernement fédéral déclare que c'est « un programme de garderies » qui soutient le choix des familles.

Nous répondons que le soutien au revenu des familles est un objectif politique louable, mais qu'il ne remplace PAS l'investissement public dans des services éducatifs et de garde de qualité.

Une somme de moins de 100 \$ par mois après impôt ne couvre pas le coût des services de garde de qualité, et les crédits d'impôt pour les employeurs ne créeront pas de programmes de garderies abordables, viables et équitables.

Une politique familiale globale doit s'intéresser aux besoins des familles en matière de revenus ET soutenir l'expansion et le fonctionnement des services éducatifs et de garde.

Le CODE BLEU soutient les deux!

Que POUVEZ-VOUS faire?

Signer notre lettre ouverte au premier ministre fédéral et aux premiers ministres provinciaux. (à venir)

Faire circuler cette lettre largement.

Demander à votre représentant fédéral nouvellement élu de maintenir les ententes sur les services de garde.

Demander à votre gouvernement provincial ou territorial de défendre les ententes sur les services de garde et de respecter leurs propres engagements envers ces services.

Encourager les organismes de soutien à annoncer la campagne et la lettre ouverte dans leur bulletin et leur site Internet.

Contactez vos regroupements provinciaux ou territoriaux de services de garde pour de l'information sur les activités et les événements locaux.

Consulter régulièrement le site de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance <http://www.childcareadvocacy.ca> pour des nouvelles, de l'information et pour en savoir plus sur les actions entreprises au cours des prochains mois.